

Numéro du projet **XXXXX**Fonds XXXXX
Formulaire de finalisation de la contribution

Aperçu							
Établissement							
Responsable du projet/Chef d'équipe							
Date de fin du projet prévue							
Budget et prévisions							
Habituellement, il n'est pas néo pourrait parfois être requis, dar	ns l'une des s	situations suiv		cette phase du	u projet. Toute	efois, ceci	
- La FCI a demandé la soumiss	sion d'un bud	lget révisé;					
- L'infrastructure subira des changements qui doivent d'abord être approuvés par la FCI, c'est-à-dire ceux :							
o Qui ont un impact né	gatif sur le p	rojet et ses ob	jectifs de rech	nerche, sans é	gard aux coû	ts;	
o Qui comportent l'acq article) pour une somm			(y compris ac	heter un plus	grand nombre	e d'un même	
- Le retrait ou la modification d'	un ou plusie	urs articles co	nformément à	la décision de	e financemen	t.	
					Oui*	Non	
* Est-il nécessaire de produire un budget révisé? *Dans l'affirmative, veuillez le soumettre en ligne.							
* L'infrastructure sera-t-elle hébergée par un autre établissement que celui (ceux) indiqué(s) dans la proposition? *Dans l'affirmative, veuillez préciser.							
Ventilation des coûts admissibles							
Une ventilation des coûts admi 1 million de dollars ou plus.	ssibles n'est	nécessaire qu	ue pour les pro	ojets dont la co	ontribution de	la FCI est de	
Période de prévision Avant le 2021-03-31	2021-04-01 à2022-03-31	2022-04-01 à2023-03-31	2023-04-01 à2024-03-31	2024-04-01 à2025-03-31	Après le 2025-03-31	Total des coûts admissibles	
Total des dépenses prévues							



Numéro du projet **XXXXX**Fonds XXXXX Formulaire de finalisation de la contribution

Attestation

Les énoncés suivants sont exacts et reflètent l'état du projet :

- Le budget soumis par l'établissement dans la proposition ou au moment de la finalisation de la contribution ne comprend que des coûts admissibles.
- Les coûts admissibles reflètent la juste valeur marchande des articles. Une procédure d'appel d'offres concurrentiel, conforme aux politiques et aux procédures courantes d'appel d'offres et d'achat de l'établissement, a été ou sera lancée avant d'acheter ces articles.
- Toutes les dépenses ont été ou seront engagées après la date d'admissibilité applicable, conformément à la section 4.10 du Guide des politiques et des programmes en vigueur lors de la signature de ce formulaire (disponible dans la section « Demander et gérer le financement » du site innovation.ca).
- Les contributions en nature ont été ou seront évaluées selon les exigences de la section 6.5 du Guide des politiques et des programmes en vigueur lors de la signature de ce formulaire (disponible dans la section « Demander et gérer le financement » du site innovation.ca).
- Les contributions de partenaires admissibles sont confirmées. Si une contribution ne se matérialise pas, l'établissement trouvera un autre partenaire ou assumera les coûts.
- L'établissement allouera les ressources nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI pendant sa durée de vie utile (la période au cours de laquelle l'infrastructure devrait servir aux fins prévues, en tenant compte des réparations et des activités de maintenance normales).

Le cas échéant :

- L'établissement a rempli les conditions particulières énumérées dans la décision de financement.
- L'établissement a retiré des articles du budget et a diminué le montant demandé à la FCI, conformément à la décision de financement.
- Une entente entre établissements qui respecte les exigences de la section 6.2.6 du Guide des politiques et des programmes en vigueur lors de la signature de ce formulaire (disponible dans la section « Demander et gérer le financement » du site innovation.ca) a été signée et une copie envoyée à la FCI (y compris dans le cas où la contribution est entièrement transférée à un établissement affilié).
- Les travaux de construction ou de rénovation sur chacun des sites débuteront dans les 18 mois suivant la décision de financement.

Soumis par
Veuillez compléter et soumettre ce formulaire dans le Système de gestion des contributions de la FCI.